

Les infos

Vendredi 26 Février 2010



DERNIÈRE CHANCE

La commission de suivi de l'accord égalité entre les femmes et les hommes s'est réunie le 24 février. L'occasion pour la direction de remettre une avalanche de statistiques pour démontrer que les choses évoluent... La part des femmes dans les recrutements représente en 2009 54.6% (66% chez les TMB, et 40% chez les cadres). L'objectif est d'atteindre un taux de 42% de femmes parmi l'effectif total des cadres à fin 2011. Parmi les lauréats du cursus cadres, pour 2009, 59% sont des femmes. Sur les entretiens de gestion avant le congé maternité et avant le retour dans l'entreprise, la direction a mis en place depuis début 2009 un suivi RH des dates d'entretiens. La CGT a rappelé qu'il était prévu dans l'accord que le nombre d'entretiens effectués pendant l'année soit aussi communiqué aux divers CE, ce qui permet de vérifier non seulement que les entretiens sont bien tenus, mais aussi qu'ils sont l'occasion de préparer le retour dans les meilleures conditions (date, poste, régime horaire, reprise à temps partiel ou pas...). En 2009, 73% des entretiens se sont tenus, ce qui est clairement insuffisant. Même si la direction affirme avoir la réelle volonté d'avancer, pour la CGT, sa signature l'engage à appliquer les principes contenus dans l'accord... dès la signature de l'accord. C'est d'ailleurs ce que nous avons rappelé au sujet de l'obligation légale de suppression des écarts salariaux entre les femmes

et les hommes avant le 31 décembre 2010. La loi s'étalait sur 3 ans ...mais il ne reste plus comme dernière chance, que la révision salariale 2010 pour s'y conformer. D'ici la fin de l'année, chaque salariée dont le salaire est inférieur de 6% à la médiane du salaire des hommes, doit recevoir des justifications sérieuses à cet écart, faute de quoi le rattrapage salarial doit être purement et simplement effectué. En attendant, les éléments statistiques pour vérifier les écarts sont disponibles sur le site intranet de la CGT (ou sur simple demande).

DERAPAGE À 360°

La Direction de la Com de SGCIB, qu'on pourrait attendre plus avisée, et sa DRH, qu'on attendait moins servile, viennent de sauter le trait. Lors d'un entretien de licenciement, on a reproché à un salarié d'avoir de mauvais contacts avec son équipe, à preuve le retour ... du Feedback 360. Voilà qui fait litière de toutes les dénégations sur le sens caché de cette délation organisée autant qu'anonyme (ach z'était l'pon temps !) et va nous pousser à aller voir de près ce qui a été déclaré à la CNIL. La crédibilité de la RH vient d'en prendre un coup. Celle de la direction de la communication aussi. Aller maintenant plaider que l'évaluation 360 est un instrument de développement personnel ne sera plus audible que par les zélotes du management par la sanction.

SOUS-TRAITANCE

Malgré nos avertissements, le courrier va changer de prestataire. En CE, la direction a dû concéder qu'il convenait de tirer les leçons de cet épisode et tenter de définir devant les élus quelques règles de bonne conduite ...mais l'engagement pris est encore loin d'être satisfaisant. L'histoire ne fait que commencer pour établir des règles qui respectent les salariés de la sous-traitance. Prochains rendez vous devant le tribunal et le 2 mars pour la prochaine réunion avec la direction des ressources.



CGT Société Générale - SPB Société Générale
Paris La Défense 92972 CX - 01.42.14.30.68
c g t . s g @ w a n a d o o . f r
Internet : www.premiumwanadoo.com/cgt.sg/
Intranet : Portail SG, Salariés France, Espace syndical, CGT